

Mieux cerner le dispositif

Qui peut bénéficier des aides de l'OPAH ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement
- Les propriétaires qui louent leur logement

Où doit se situer votre logement ou votre immeuble ?

- Dans le périmètre opérationnel défini dans votre commune

Quels sont les logements concernés ?

- Tous les logements ou immeubles construits avant 1948
- Situés dans le périmètre opérationnel défini dans votre commune

Quelles sont les conditions à respecter ?

Votre subvention sera conditionnée par :

- Le montant des loyers, pour les propriétaires bailleurs
- Le niveau de vos revenus, pour les propriétaires occupants

Quels sont les travaux subventionnés ?

Les travaux concourant à :

- L'amélioration de l'habitat (salubrité, sécurité)
- Les économies d'énergie
- Le maintien à domicile ou l'adaptation au handicap

Quelle est la durée de l'opération ?

L'OPAH a une durée de 5 ans
Vous pouvez bénéficier de subvention jusqu'au 30 juin 2017

Ce qu'il faut savoir

- Les travaux (fourniture et pose) doivent être réalisés par des professionnels
- Pour les économies d'énergie (propriétaires occupants) les travaux doivent être effectués par des éco-artisans
- Les honoraires des architectes sont subventionnables

Les engagements à prendre :

Une fois les travaux achevés, occuper le logement pendant au moins 6 ans ou le louer durant un minimum de 9 ans.

Attention !

Ne commencez pas les travaux avant que votre dossier de demande de subvention ne soit déposé auprès des organismes financeurs.



Des démarches simplifiées

- › Un interlocuteur unique
- › Un accompagnement gratuit et individualisé

Les différentes étapes pour bénéficier des aides financières de l'OPAH :

- Contacter l'équipe opérationnelle de l'OPAH qui vous conseillera
- Permettre la visite de votre logement avant travaux
- Constituer votre dossier de demande de subvention avec l'aide de l'équipe de l'OPAH
- Faire réaliser les travaux de réhabilitation
- Adresser vos factures à l'opérateur qui constituera votre dossier de demande de paiement après visite de votre logement suite aux travaux

AVANT

APRÈS

